APF
Association des Paralysés de France
Le président

Madame Michèle Delaunay
Ministre déléguée chargée des
Personnes Agées et de l'Autonomie
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 12 novembre 2013

N° 105-2013/Pdt
AR-PT/DB

Madame la Ministre,

Vous engagez la concertation au sujet du projet de loi d'orientation et de programmation concernant l'adaptation de la société au vieillissement.

Les mesures prévues dans le premier volet de ce projet de loi (maintien à domicile, prévention, adaptation de la société au vieillissement, aide aux aidants, …) sont des sujets qui concernent également les personnes en situation de handicap et leur famille et leurs proches.

Au-delà de la question du vieillissement des personnes en situation de handicap, les deux secteurs (celui des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap) ont bien des sujets en commun : l'adaptation des logements (dispositifs et financements), les aides techniques (dispositifs et financements), les innovations technologiques, les aides humaines et les services à la personne, l'aide aux aidants et proches, ….

Aussi, il nous semble important que nous soyons parties prenantes des travaux en cours afin que les dispositions prises par votre projet de loi constituent, pour un certain nombre de sujets, une avancée pour toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit l'âge.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour toute l'attention que vous prendrez à ces remarques et sommes à votre disposition pour une rencontre afin que nous puissions échanger plus longuement avec vous.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Alain ROCHON
Président

Copie à Mme Marie-Arlette Carlotti

17, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57 - www.apf.asso.fr

Bouge les Lignes !